

Bulletin d'inscription

INSCRIPTION NON REMBOURSABLE SAUF ANNULATION DE L'ORGANISATEUR

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

STRICTEMENT INTERDITES LES VENTES :
ALIMENTAIRES, D'OBJETS NEUFS, D'ANIMAUX ET D'ARMES
SOUS PEINE D'EXPULSION

Nombre de mètre(s) linéaire(s) :

..... x 3 euros =.....

Je désire impérativement garder mon véhicule sur mon emplacement

type de véhicule : ; hauteur : ; longueur :

Attention : vous devez réserver au moins 5 mètres linéaires (correspondant à 1 véhicule sans remorque)

Je ne désire pas garder mon véhicule sur mon emplacement

Pour tous renseignements :

04.76.36.55.33
06.81.22.85.48
06.67.11.49.44

videgrenierteche@laposte.net

Le Foyer Rural de Têche vous propose de
participer à son

17^{ème} Vide-Greniers

Dimanche 13 août 2017

A partir de 4H00 jusqu'à 17H00

AUCUN DEPART SERA POSSIBLE AVANT 17H

Veillez trouver ci-dessous les 3 pièces

à joindre impérativement pour votre inscription:

- Le bulletin d'inscription complété.

- L'attestation sur l'honneur qui est à remplir au verso.

- Le chèque de règlement à l'ordre
du Foyer Rural de Têche.

**Attention : Toute demande incomplète
ne sera pas prise en compte.**

*Ces documents sont à retourner au plus tard le 30 juillet,
à "Chaloin Frédéric 2, rue de la sône 38160 Saint Marcellin.*

Attestation Personne Physique

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Titulaire de la pièce d'identité

Carte Identité Permis de conduire Passeport
n°

Délivrée le par

Déclare sur l'honneur:

- ne pas être commerçant
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du code du commerce)
- de ne pas faire plus de 2 manifestations de ce type au cours de l'année civile (Article R321-9 du code pénal)

Fait à le

Signature

Attestation Personne Morale (Professionnel)

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Représentant la société/ Association

N° de registre du commerce/des métiers :
.....

.....

Titulaire de la pièce d'identité

Carte Identité Permis de conduire Passeport
n°

Délivrée le par

Déclare sur l'honneur:

- Etre soumis au régime de l'article L310-2 du Code de commerce
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code Pénal)

Fait à le

Signature